

PROCES VERBAL

DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL

Séance du 6 JUILLET 2023

Convocation du 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le six juillet à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 28 juin 2023 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- Nathalie AGAR-Julien BARZI-
Isabelle BRUNO-Odette FAGET-Vincent DE CONTI

Excusés : Maurice BARDIER-Fabienne SOULIé- Éric SAZY- Florent
TAFFARELLO

Guillaume POUJOL qui avait donné procuration à Thierry ROUVILLAIN.

Secrétaire de séance : Vincent DE CONTI

1. **Rapport CLECT 2023-02 Fauchage : Dél. : 2023-22**

Monsieur le Maire informe que par courriel en date du 30 mai 2023, la Présidente de la CLECT des « Terres du Lauragais » a transmis le **Rapport n°2-2023** établi par la C.L.E.C.T en date 23 mai 2023 relatif à : La modification de l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire : Création, aménagement et entretien de la voirie.

Évaluation des charges transférées pour restituer aux communes le fauchage et donner suite à la décision de l'intercommunalité de modifier l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire « Création, aménagement et entretien de la voirie ». Le Conseil qui s'était laissé un temps de réflexion par rapport au calcul de l'enveloppe budgétaire reversée aux communes approuve à l'unanimité le Rapport CLECT N°2

2. **Rapport CLECT 2023 -06 : Dél. : 2023-19**

Monsieur le Maire informe que par courriel en date du 30 juin 2023, la Présidente de la CLECT des « Terres du Lauragais » a transmis le **Rapport n°6-2023** établi par la CLECT en date du 27 juin 2023 relatif à la : « Restitution de l'entretien et balisage des sentiers de randonnées ».

Il précise que le balisage des chemins de randonnées est réglementé Un agent sera formé pour cela Monsieur le Maire donne lecture du présent rapport et demande au conseil de se prononcer : le Conseil municipal à l'unanimité :

-APPROUVE le **Rapport CLECT n°6** , sachant que la commune du Cabanial n'est pas pour l'instant concernée mais un projet est à

travailler avec la commune d'Auriac sur Vendinelle pour le tracé de l'ancienne voie ferrée. Aujourd'hui le coût d'entretien humain moyen est de 88.51 € par km avec un coût de maintenance à répartir de 138 €

3. Rapport CLECT 2023-07 : Dél. : 2023-20

Monsieur le Maire informe que par courriel en date du 30 juin 2023, la Présidente de la CLECT des « Terres du Lauragais » a transmis le **Rapport n°7-2023** établi par la CLECT en date du 27 juin 2023 relatif à : **La révision libre « Reste à charge PORTAGE DE REPAS » (27 communes du secteur nord)**, fait lecture de ce rapport et demande au Conseil de se prononcer. Le conseil à l'unanimité :

- APPROUVE le **Rapport CLECT n°7 révision libre « Reste à charge PORTAGE DE REPAS »** afin de garder sur la commune ce service pour pallier aux besoins des familles. Aujourd'hui la livraison d'un repas revient pour le demandeur à 7.60 € le coût du reste à charge pour la commune est de 4.11 €. Pour 2022 notre commune a bénéficié de 42 livraisons. Le forfait annuel est de 100 € par commune avec ou sans livraison.

4. Rapport CLECT 2023-08 : Dél. : 2023-21

Monsieur le Maire informe que par courriel en date du 30 juin 2023, la Présidente de la CLECT des « Terres du Lauragais » a transmis le **Rapport n°8-2023** établi par la CLECT en date du 27 juin 2023 relatif à :

La révision libre « Reste à charge ALAE » (58 COMMUNES DE TDL)

Il informe le Conseil que la commune du Cabanial n'est pas directement concernée par les ALAE « Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole. Mais uniquement sur le secteur SUD. Cette restitution concernée 10 communes. Le coût par commune pour 2024 sera de 151.16 € par enfant. Le Conseil à l'unanimité approuve le rapport 2023-08.

5. Création d'un Comité Local de Santé avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des réunions avec la Communauté de Communes Terres du Lauragais il est demandé à la Communauté de Communes de créer un comité Local de Santé avec le soutien de l'ARS. Un coordinateur devra être embauché il sera financé à 50 % par l'ARS pour développer sur notre territoire la promotion de la santé, l'accompagnement médico-social, la prévention afin de réduire les inégalités sociales. L'idée est de pouvoir mobiliser plus facilement les acteurs du territoire » Il s'agit de mettre en relation les acteurs de la santé (Caisse primaire d'assurance maladie, établissements de santé...), mais aussi des secteurs social et médico-social pour qu'ils puissent, ensemble, s'accorder sur une vision commune du territoire. Le conseil est favorable à ce projet.

6. Commission économique de Terres du Lauragais :

Dans le cadre de la dernière réunion de l'activité économique de Terres du Lauragais. La commission a étudié les dossiers de porteur de projet et les idées à apportées. Elle privilégie la création d'emplois. Une enveloppe est budgétisée à cet effet. Il a été décidé de verser la somme de 18 500 € environ à l'entreprise HARGASSNER sise à Calmont fabriquant de chaudière bois, pellets et bois qui doit créer 5 à 7 emplois. L'entreprise s'engage à créer une pépinière pour replanter des arbres.

L'aide aux boulangers pour l'augmentation du coût de l'Energie n'a pu être attribuée en raison des critères de la puissance de la consommation. Ces critères sont les mêmes que ceux du Conseil Régional.

7. Aménagement Centre bourg

Mr le Maire informe le conseil que la commune est en attente du montant de la subvention départementale qui doit être aussi analysée pour les services de la voirie afin de définir les postes qui dépendront du pool routier. Monsieur le Maire précise que cette année l'enveloppe de 30 % correspondante à 18 500 € est à préserver pour éventuellement financer ce projet.

8. Préparation de la fête locale

Mr Julien BARZI présente le programme de la fête locale. Le conseil pour le repas du dimanche va demander un devis pour une fideoa.

Il fait le point sur les appareillages qui servent à illuminer le village qui devront être contrôlés et réparés.

Mr Julien BARZI informe le conseil que la convention pour la location des chapiteaux se finalise Mr CAZELLES Maire de La Salvetat Lgais sera président. Trois chapiteaux de 8 m x 6m- 1 podium avec couverture.

La location sera proposée uniquement aux mairies adhérentes. Un versement de 300 € par an sera demandé aux communes comme font de roulement. Les tarifs seront : 50 € le chapiteau-100 € le podium avec la couverture. Le conseil est favorable à cette convention.

9. Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil que la fermeture technique du réseau cuivre pour la téléphonie est prévue en janvier 2027. Nous avons jusqu'au 15 septembre pour faire des remarques.

La séance est levée à 22 h00

Les présents



3

